

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

UTILISATION DES FONDS ISSUS DU FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

CONVENTION AGFPN – FEDELEC DOSSIER OP 110 (N° 2.32)

SOMMAIRE

	Page
1 – Présentation – Déclaration	2
2 - Financements octroyés	3
3 – Moyens mis en œuvre	4-5
4 – Affectation des charges	6-7
5 – Descriptif des moyens mis en œuvre	8

1 – PRÉSENTATION - DÉCLARATION

FEDELEC, Fédération nationale des professionnels indépendants de l'Electricité et de l'Electronique, dont le siège est situé au 1 Place Uranie à Joinville-le-Pont (94340), est représentée par le Président, dûment mandaté, Philippe GOJ.

FEDELEC est l'une des deux organisations professionnelles d'employeurs, représentative de la branche des Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager (IDCC n° 1686 du 26 novembre 1992, étendue par arrêté du 9 mars 1993).

FEDELEC dispose sur les 5 du Collège Employeurs de 2 sièges. Elle participe à la gestion de l'OPCOMMERCE pour la branche, proportionnellement à son nombre de sièges. Elle est signataire du protocole de la Section Paritaire Professionnelle (SPP).

C'est à ce titre qu'elle bénéficie de la convention attributaire signée avec l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national), contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, signée le 30 novembre 2022.

Selon le dernier Rapport de branche disponible, sur données 2024

la branche compte :

21 795 entreprises, dont

4 918 emploient au moins un salarié, et

68 427 salariés.

FEDELEC a perçu de l'AGFPN au titre de l'année civile justifiée :

14.293 euros (QUATORZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS)

Ce rapport détaille les crédits reçus et l'utilisation qui en a été faite.

Le Président, Philippe GOJ, déclare sur l'honneur que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11.



A Joinville-le-Pont, le 26 mai 2026



2 – FINANCEMENTS OCTROYÉS

1 / Les sommes perçues au titre de l'année antérieure à celle justifiée (2024)
sont enregistrées en compte
772000 – Produits sur exercices antérieurs – AGFPN solde AN-1 pour **4 641 euros**

2 / Les sommes connues au moment de la clôture au titre de l'année justifiée **2025**
selon les courriers de l'AGFPN sont enregistrées dans les comptes
706300 – Contributions Financement du paritarisme (AGFPN) pour :

1 ^{er} acompte	2.459 euros	virement le 29/07/2025
2 ^{ème} acompte	4.050 euros	virement le 21/10/2025
3 ^{ème} acompte	4.050 euros	virement le 12/12/2025
4 ^{ème} acompte	3.905 euros	virement le 23/01/2026

Soit un total de **14.464 euros.**
Cette somme correspond aux acomptes annoncés.

Ces éléments ont été contrôlés par le Commissaire aux Comptes
Les comptes annuels de FEDELEC et le rapport du Commissaire aux Comptes sur ces
comptes annuels sont joints en annexe.

3 / Le solde, connu après clôture du bilan figurera au bilan de l'exercice en cours (2026)
soit **4.783 € reçu le 30/04/2026**
sur le compte 772.000 : produits sur exercice antérieur.



3 – MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour exercer sa mission, la fédération mobilise des élus et des personnels administratifs.

Les élus sont choisis parmi les professionnels adhérents. Ils sont formés à cette délégation.

La Commission sociale pour l'emploi et la formation de FEDELEC participe également à la concertation interne.

Les équipes administratives nationales et en régions assurent le relais vers les entreprises pour les informer et recueillir leurs besoins en matière d'employabilité et de formation.

Nos élus participent à différentes missions ou actions qui découlent des missions d'intérêt général décidées paritairement :

En matière d'emploi un rôle d'étude des emplois de la branche et de leur évolution et en particulier :

- analyse de la structure des emplois ;
- analyse de l'évolution des qualifications en fonction notamment de l'évolution des technologies ;
- analyse de l'adéquation des formations existantes aux besoins des entreprises ;
- analyse des flux d'emploi et contribution à leur régulation en vue de prévenir ou, à défaut, de corriger, les déséquilibres entre l'offre et la demande ;
- contribution à l'insertion professionnelle des jeunes.

En matière de formation une contribution à la définition d'une politique de formation de la branche et à la fixation des priorités ; au suivi des accords conclus à l'issue de la négociation triennale sur les orientations et les moyens de la formation professionnelle :

- formation initiale et validation des acquis de l'expérience ;
- reconversion ;
- apprentissage ;
- professionnalisation ;
- formation continue.

En matière d'observatoire prospectif des métiers et des qualifications une définition des travaux à réaliser :

- enquêtes : besoins, évolutions sectorielles, impact ;
- communication et promotion ;
- fiches métiers, élaboration de référentiels métiers, vidéo métiers

En gestion paritaire des fonds :

- suivi de l'emploi des fonds collectés ;
- régulation des affectations ;
- veille sur les réformes : règles de financement, tutorat, CQP...

Les élus et personnels administratifs effectuent un travail en amont pour analyser les ordres du jour et les dossiers qui leurs sont transmis. Un travail de suivi est effectué en séance par un administratif qui les accompagne dans leurs délégations.

Ils peuvent soit se réunir en région parisienne, soit par vidéoconférence, ou encore par conférence téléphonique.

La Commission sociale pour l'emploi et la formation de FEDELEC se réunit trois à quatre fois dans l'année. Elle regroupe des délégués de grandes régions, ce qui permet d'avoir une restitution nationale.

Elle se réunit soit au siège de la Fédération, soit en régions.

Les réunions se font soit en présentiel, soit par vidéoconférence. Un secrétariat suit les échanges et en effectue des synthèses.

Les personnels administratifs font un travail de veille réglementaire et juridique pour suivre la politique publique. Ils sont abonnés à des flux RSS et consultent des sites dédiés, tels que « travail.gouv.fr » ou « legifrance.gouv.fr ». De plus, ils souscrivent des abonnements en ligne ou à des revues spécifiques traitant du dialogue social, de la formation, du droit du travail, tels « les éditions législatives.

Ils assurent un travail de relais d'information vers les entreprises auprès desquelles ils recensent les besoins et enregistrent les attentes.

Ils échangent et restituent leur vécu de terrain. Ils font remonter leurs informations aux Elus délégués et à la Commission sociale pour l'emploi et la formation de FEDELEC.

Tableau récapitulatif des réunions :

	GLOBAL	Préparation Suivi	Com Sociale	Emploi	Formation	Observatoire	Gestion	Inter- branches
ELUS								
J-Louis BOSSARD		4	2	1	1	0	0	1
J-Marc DE GAETANO		0	3	1	0	0	0	0
Christian GALAS							1	
Philippe GOJ							5	
Eric WETZEL		0	0	3	3	0	0	0
ADMINISTRATIFS								
Philippe GRAND CLEMENT	25	1	4	6	12		1	1
Chantal GERME	32	15	2	5	5	1	4	

4 – AFFECTATION DES CHARGES

Pour la mise en œuvre des actions définies au chapitre précédent, des coûts de fonctionnement directs et indirects sont engagés.

Nous les retrouvons inscrits au bilan de façon détaillée et les listons ci-après.

Charges directement imputables :

N° de compte		Détail des charges inscrites au bilan	% affecté*	Charges retenues pour l'exercice de cette mission
<u>MISSIONS DELEGATIONS REUNIONS</u>				
625 130	RR Tronic paritarisme	4 920	100	4 920
625 230	Forfaits TRONIC paritarisme	4 980	100	4 980
<u>CHARGES DU PERSONNEL</u>				
641+645+647	Rémunération du personnel	3 396	100	3 396
625 170	Transport du personnel	2 400	100	2 400
621 400	Frais de personnel Mixte TRONIC	16 476	100	16 476
621 400	Gestion adhérents	16 097	33	5 312
621 430	Frais de personnel CPNEFP	702	100	702
621 430	FRAIS PERSONNEL RESEAUX	950	50	475
<u>Frais de personnel</u>				
621 440	Frais de personnel administration			
sur 72	jours travaillés pour l'année	19 000		
pour 32	jours affectés	19 000	44,44%	8 444
Soit un total de				47 105

Charges indirectes ou frais généraux :

N° de compte	Détail des charges inscrites au bilan 2025	% affecté	Charges retenues pour l'exercice de cette mission
<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>			
Comptes 606400 à 62700 +65800	24 265	44,44	10 784
<u>DOTATION</u> 625901	75 000	25	18 750
<u>FRAIS GENERAUX</u> 631 100	153	44,44	68
Soit un total de :			29 602

Tableau synthétisant les montants engagés :

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges directement imputables à la mission	Quote part de charges générales retenue au titre de l'exercice justifié	Montant total par mission
Mission n° 1	47 105 €	29 602€	76 707 €
art. L. 2135-11 1°)			
Mission n° 2			
art. L. 2135-11 2°)			
Mission n° 3			
art. L. 2135-11 3°)			

5 – DESCRIPTIF DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour permettre aux Elus de réaliser leurs missions, FEDELEC prend en charge les frais de transport, d'hébergement, de faux frais (repas, parking...).

La Fédération assure également leur formation et la mise à jour de leurs connaissances pour les aider dans leurs fonctions représentatives.

La Fédération met au service des Elus du temps d'agents administratifs pour les assister et les accompagner dans leurs délégations.

Elle met à disposition ses équipements informatiques, téléphoniques, et de photocopie ainsi que salles de réunions qu'elle peut louer dans des établissements pouvant les accueillir. Elle ouvre également des salles virtuelles (zoom) pour des réunions à distance.

FEDELEC donne un accès à son serveur à l'ensemble du personnel administratif régional et national, permettant une mise en commun des informations en temps réel et une mutualisation des échanges.

Elle verse des dotations annuelles à des structures FEDELEC syndicales adhérentes recourant à des personnels administratifs dédiés pour les dédommager de la mise à disposition des équipements propres et du temps agent dédié à ces missions.

Du temps d'agent administratif est également alloué à la tenue du fichier des professionnels afin de pouvoir les contacter, soit par routage postal, soit par diffusion courrielle de « Lettres d'information ». Il peut s'agir d'informations sur les évolutions de droit du travail, de la réforme du compte personnel, du financement de la formation, de leur demander de participer à une enquête pilotée par l'observatoire, etc.

Il peut également être question de l'employabilité, de la qualification nécessaire à une prise en poste opérationnelle rapide.